

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 octobre 2021

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Membres : Monique HABARY, Hervé BAUDOUX (absents)

Membres du CD : Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Serge GOURDAIN – Said INTIDAM - Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN

➡ INFORMATION A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Lors des passages sur vos matchs, des délégués surprises, délégués officiels, arbitres officiels ou encore membres du comité directeur, ont fait remonter à la commission PSM qu'un grand nombre d'entre vous ne respectaient pas certaines règles nécessaires (notamment feuille de route) pour le bon déroulement des rencontres.

Voici quelques rappels :

- La feuille de route doit être affichée obligatoirement dans vos clubs et être visible des acteurs de la rencontre (vestiaires, club house, local arbitre, ...)
- Présence obligatoire de 2 délégués de terrain lors des rencontres séniors et U20 qui doivent être identifiés par le port d'une chasuble « prévention »
- Tous les remplaçants présents sur les bancs, lors des échauffements ou après un changement doivent porter obligatoirement une chasuble
- Protocole de fin de match obligatoire pour toutes les rencontres (jeunes, séniors, futsal)
- Pas de bouteilles en verre dans les enceintes sportives et autour du terrain
- Les personnes non inscrites sur la feuille de match ne peuvent s'installer sur les bancs des équipes ou dans la guérite du délégué durant une rencontre
- Faire respecter le protocole sanitaire (COVID), explications données lors des AG de groupement que vous retrouvez également sur le site du District dont voici le lien : [Pass sanitaire pour les mineurs – DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL \(fff.fr\)](https://www.fff.fr/ressources/actualites/2020/12/01/pass-sanitaire-pour-les-mineurs-district-de-lyon-et-du-rhone)

La commission PSEM reste à votre disposition pour toute aide nécessaire à l'organisation de vos rencontres.

➡ RAPPORTS DELEGUES « SURPRISE »

Rencontres du 19 septembre

Séniors D3 Genas Azieu / Meyzieu : aucune feuille de route visible et aucun délégué de terrain identifié par chasuble alors que 2 personnes sont obligatoires. Merci de faire le nécessaire sur les prochaines rencontres.

Séniors D3 OS Beaujolais / Anatolia : la présence de 2 délégués de terrain avec chasuble est obligatoire sur une rencontre séniors. Suite au comportement de la rencontre le rapport du délégué surprise a été remis à la commission de discipline. Il est demandé au club de OS Beaujolais de respecter le protocole Sanitaire (se reporter à l'AG des groupements ou sur le lien : [Pass sanitaire pour les mineurs – DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL \(fff.fr\)](https://www.fff.fr/ressources/actualites/2020/12/01/pass-sanitaire-pour-les-mineurs-district-de-lyon-et-du-rhone-de-football)).

Séniors D2 Vaulx O. USM Pierre Bénite : Très bonne organisation de la rencontre. Match qui s'est joué dans un bon état d'esprit, bravo

Séniors D3 ASA Villeurbanne / ASVEL : absence des 2 délégués de terrain avec chasuble obligatoire. Contrôle pass sanitaire non fait, absence du protocole de fin de match.

Il est demandé au club de l'ASA Villeurbanne de respecter la bonne organisation des rencontres (voir rappels en début de PV) sous peine de sanction.

Il est demandé au club de l'ASVEL de prévoir un arbitre de touche lors des rencontres (une seule et même personne et non un joueur puis l'éducateur sur la même rencontre comme constaté sur ce match).

Séniors D4 FC GRIGNY / CHASSE SUR RHONE : rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Attention, le port du masque est obligatoire pour les dirigeants des 2 équipes sur les bancs.

Rencontres du 26 septembre

Séniors D2 Val Lyonnais / Caluire SC : Il est rappelé aux 2 équipes que les remplaçants doivent porter une chasuble sur les bancs et lors des échauffements.

Il est rappelé au club de Val Lyonnais que le protocole sanitaire (Covid) doit être respecté et que la présence de 2 délégués de terrain avec chasuble est obligatoire sur une rencontre séniors ; De plus absence du protocole fin de match.

Il est rappelé au club de Caluire **qu'il est formellement interdit de fumer dans la zone technique lors d'un match** (un dirigeant).

Rencontres des 2 et 3 octobre

U20 D1 US Forman Saint Didier / FC Ste Foy les Lyon : il est rappelé aux 2 équipes que la chasuble pour les remplaçants (sur le banc et lors des échauffements) est obligatoire. Protocole sanitaire (COVID) non respecté par le club organisateur. La Police des terrains non respectée : une spectatrice s'est installée sur le banc de l'équipe locale au cours de la 2^{ème} mi-temps ce qui est formellement interdit. Attention aux contestations véhémentes de l'éducateur de l'US Forman envers l'arbitre.

Séniors D3 Ent. Frontonas / Sporting Nord Isère : rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Attention au club de Frontonas : les bouteilles en verre ne sont pas autorisées autour du terrain par les spectateurs.

Séniors D3 FEYZIN / US DES COTEAUX DU LYONNAIS : Rappel pour le club de Feyzin qui n'a pas respecté la feuille de route : la présence de 2 délégués de terrain avec Chasuble est obligatoire pour une rencontre séniors, absence du protocole de fin de match. Présence d'un enfant en bas âge sur le banc du délégué en 2^{ème} mi-temps. De plus le protocole sanitaire COVID n'a pas été respecté à l'entrée du stade.

RAPPORTS DELEGUES OFFICIELS

Rencontres des 2 et 3 octobre

Séniors D3 FC Reneins Vauxonne / Anatolia : vu avec la commission de délégation qui a remis le rapport à la commission de discipline suite comportement éducateur Anatolia.

Séniors D3 AS Des Buers / Lyon Maccabi : Il est rappelé au club des Buers de faire respecter la police des terrains à savoir : envahissement du terrain à la mi-temps et en fin de rencontre alors que les joueurs n'ont pas rejoint leur vestiaire.

CONVOCATIONS

La commission PSEM convoque pour le **lundi 11 octobre à 18h30** le Président du **l'ASA Villeurbanne**. Présence obligatoire sous peine de sanction.

La commission PSEM convoque pour le **lundi 11 octobre à 19h00** Le Président de **l'Eveil de Lyon**. Présence obligatoire sous peine de sanction.

La commission PSEM convoque pour le **lundi 11 octobre à 18h00** Le Président de **Montanay**. Présence obligatoire sous peine de sanction.

COURRIERS RECUS

La commission PSEM informe que les courriers reçus anonymement ne seront pas pris en compte.

Courriels et échanges téléphoniques avec Mme Larios (parent d'une joueuse de Genas) : Lu et noté une enquête est en cours.